

Administration des vaccins vétérinaires vivants par voie orale

L'Anses-ANMV rappelle que pour les vaccins vivants, lorsque le résumé des caractéristiques du produit mentionne une administration dans l'eau de boisson, il s'agit implicitement d'une eau dont les caractéristiques physico-chimiques et les paramètres bactériologiques correspondent à ceux d'une eau propre à la consommation humaine.

L'utilisation d'eau ne répondant pas à ces exigences peut en effet altérer l'efficacité des vaccins vivants.